



FFSLC 

*Fédération Française
des Sports
et Loisirs Canins*



RÈGLEMENT DE COURSE

Canimarche/Canirandonnée

Juniors/Adultes

Saison 2026/2027

RÈGLEMENT DE COURSE FFSLC

Canimarche/Canirandonnée - Juniors/Adultes

Sommaire

CANIMARCHE / CANIRANDONNÉE	1
1. PARTICIPATION	1
1.1 Les concurrents	1
2. MATÉRIEL	1
3. DISTANCES / TEMPÉRATURES	1
4. DISCIPLINES	1
4.1 La Canimarche / Canirandonnée	1
4.2 La Canimarche Nordique / Canirandonnée Nordique	2
5. COMPÉTITIONS	2
5.1 Les « Chiens d'Or »	2
TABLEAU DES PÉNALITÉS	3

CANIMARCHE / CANIRANDONNÉE

1. PARTICIPATION

Le règlement du Canicross s'applique pour la Canimarche, Canimarche nordique, Canirandonnée et Canirandonnée nordique, hors spécificités citées ci-après :

1.1 Les concurrents

1.1.1 Catégorie, minimum requis :

La Canimarche (ou Canimarche nordique) et la Canirandonnée (ou Canirandonnée nordique) sont ouvertes à partir de la catégorie Junior.

1.1.2 Concernant la spécificité de la Canimarche Nordique, le concurrent doit être en mesure de contrôler pleinement son chien.

2. MATÉRIEL

Toutes pointes métalliques ou pièces métalliques sont interdites sur les bâtons de marche nordique.

3. DISTANCES / TEMPÉRATURES

3.1 Les distances varient entre 1 et 9 kilomètres. Ces distances peuvent être portées jusqu'à 25 kilomètres dans le cas des épreuves de Canirandonnée et Canirandonnée Nordique.

La distinction entre la Canimarche et la Canirandonnée est déterminée par la distance parcourue. On parle de Canimarche pour des circuits jusqu'à 9kms et Canirandonnée pour des circuits supérieurs à 9 kms et jusqu'à 25 kms.

3.2 La configuration du paysage (relief, parcours boisé ou aride), les conditions climatiques (pluie, vent) sont des critères qui permettent de rallonger ou de raccourcir un parcours.

L'organisateur se doit d'adapter les distances et les horaires en fonction de la saison et des conditions météorologiques du jour.

L'organisateur devra informer les concurrents et notifier ces dispositions en cas de modification du parcours.

4. DISCIPLINES

Un briefing spécifique aux pratiquants de la Canimarche, Canirandonnée, Canimarche Nordique et Canirandonnée Nordique se fera juste avant le départ de ces épreuves.

Toutes les épreuves de Canimarche, Canirandonnée, Canimarche Nordique et Canirandonnée Nordique ne seront pas chronométrées et n'auront pas de classement, hormis « Chiens d'Or » (cf. article 5.1.1).

Toutefois, si l'organisateur souhaite mettre en place un chronométrage et/ou un classement, l'épreuve ne sera plus sous la responsabilité des juges pour gérer les résultats, podiums, conflits et les réclamations, mais restera reconnue pour le classement « Chiens d'or » (km parcourus).

4.1 La Canimarche / Canirandonnée

Discipline ayant comme spécificité l'union d'un seul chien et d'un marcheur, reliés entre eux de façon bien définie, effectuant de concert le même effort physique sur un parcours tracé à l'avance sur moyenne et longue distance. Définition marche : les concurrents doivent marcher, sans jamais courir, c'est-à-dire qu'un pied (humain) au moins, doit être en permanence en contact avec le sol (cf. tableau des pénalités : art. 20.60 et 20.61).

4.2 La Canimarche Nordique / Canirandonnée Nordique

4.2.1 Discipline ayant comme spécificité l'union d'un seul chien et d'un marcheur reliés entre eux de façon bien définie, effectuant de concert le même effort physique sur un parcours tracé à l'avance sur moyenne et longue distance, en y ajoutant la spécificité de la marche nordique.

- La Marche Nordique consiste à propulser le corps à l'aide des quatre membres.
- L'utilisation de deux bâtons spécifiques « marche nordique » est obligatoire.
- A chaque instant, il faut avoir un pied et un bâton en contact avec le sol, le bras et la jambe doivent toujours être en opposition.

4.2.2 Spécificités :

4.2.2a Une distance de sécurité équivalente à une longueur de bâton entre le chien et le concurrent devant est demandée (cf. tableau des pénalités art. 20.62).

4.2.2b Concernant les dépassements : piste « droite ou gauche » devra obligatoirement être annoncée afin d'éviter de lever les bâtons et ainsi permettre de retirer le bâton des mains intérieures des 2 concurrents pour pallier à la réaction de son chien (longe courte) ou d'éviter de les blesser (cf. tableau des pénalités art. 20.63 et 20.64).

4.2.2c Une bonne maîtrise de son chien est nécessaire avec un chien bien dans l'axe. Lors de descentes très techniques, enlever les deux bâtons afin de maîtriser son chien et garder l'équilibre.

4.2.2d Concernant les bâtons : les pointes nues et les embouts dits « Terminator » (=avec pièces métalliques) sont strictement interdits en Canimarche Nordique (cf. tableau des pénalités art. 20.65).



Embouts « terminator »

5. COMPÉTITIONS

5.1 Les « Chiens d'Or »

5.1.1 En Canimarche/Canirandonnée/Nordique :

5.1.1a Un barème de points est attribué à tous les licenciés, basé sur le nombre de kilomètres parcourus.

5.1.1b Pénalités : en cas de non-respect des règles, des points seront retirés. Points correspondant à des mètres parcourus (cf. [tableau des pénalités](#)).

TABLEAU DES PÉNALITÉS

Toutes les pénalités se trouvent dans le tableau suivant : les pénalités en bleu sont spécifiques à la Canimarche et à la Canirando, les pénalités en blanc se trouvent dans le règlement commun à toutes les disciplines.

TRONC COMMUN ET CANIMARCHE/CANIRANDO JUNIORS/ADULTES			
20.1	Interdiction de tirer le chien	20.1.1	500m de pénalité à la première infraction
		20.1.2	Disqualification à la seconde infraction
20.2	Interdiction de marcher devant le chien (Ne s'applique pas dans le cas de descente délicate pendant laquelle l'animal peut se trouver en retrait de son conducteur, et à condition que la ligne de trait ne soit jamais tendue)	20.2.1	Avertissement à la première observation
		20.2.2	500m de pénalité par observation supplémentaire à partir de la deuxième observation
20.4	Interdiction à une tierce personne de courir à côté, derrière ou devant le binôme (Ne sont pas concernées les personnes en situation de handicap, accompagnées d'un guide ou d'une assistance externe)	20.4.1	500m de pénalité à la première observation
		20.4.2	Disqualification à la deuxième infraction
20.5	Non-respect du parcours	20.5	Disqualification lorsque le non-respect du parcours est volontaire ou bien que l'erreur, due à une négligence ou inattention, apporte un avantage certain par rapport aux autres concurrents
20.6	Interdiction de laisser le chien en libre sur site de course et parcours (avant et pendant la compétition)	20.6	500m de pénalité à disqualification
20.8	Refus de se laisser dépasser	20.8.1	500m de pénalité à la première infraction
		20.8.2	Disqualification à la deuxième infraction
20.9	Mauvais traitement (volontaire) envers un chien ou un concurrent	20.9.1	Disqualification
	Mauvais traitement envers un bénévole, vétérinaire ou membre de l'organisation	20.9.2	Pénalité "mètres" selon la gravité des faits pouvant aller de 300 mètres jusqu'à la disqualification
20.10	Mauvais traitement envers le juge arbitre de course	20.10	Disqualification
20.11	Non respect des consignes de l'organisateur pour la reconnaissance	20.11	500 mètres de pénalité
20.12	Chien effectuant plusieurs courses adultes ou juniors	20.12	Disqualification du ou des concurrents concernés
20.13	Chien de catégorie 2 non muselé (muselière conforme)	20.13.1	Interdiction de départ
	Chien de catégorie 2 qui arrive et / ou qui est vu sur le parcours sans muselière	20.13.2	Disqualification
20.14	Chien « réactif ou perturbateur » (qui perturbe la course d'un autre concurrent) La première et la deuxième infraction peuvent être constatées sur des courses différentes. Les chiens réactifs (ou perturbateurs) sont inscrits sur une liste « chien réactif » dès la première infraction. Cette liste est transmise à tous les juges de courses de la FFSLC	20.14.1	Première infraction : avertissement (rappel au règlement) et inscription sur le rapport de course
		20.14.2	Deuxième infraction : 500 mètres de pénalité, obligation de porter une muselière pour les chiens réactifs ou perturbateurs

TRONC COMMUN ET CANIMARCHE/CANIRANDO JUNIORS/ADULTES

20.15	Port d'oreillette(s) en course	20.15	Disqualification
20.16	Chienne en chaleur => non-respect de départ en fin de course (ou derrière le peloton)	20.16	1 km de pénalité
20.18	Le coureur refuse de dégager la ligne d'arrivée (Sécurité)	20.18	150 mètres de pénalité
20.19	Présence collier « interdit » sur le site de course	20.19	300 mètres de pénalité à la disqualification
20.20	Compétiteur circulant, en mouvement, sur les abords de la course, à l'approche d'un concurrent.	20.20	Jusqu'à 500 mètres de pénalité
20.21	Dossard(s) non visible(s)	20.21	Pénalité "mètres" selon la gravité des faits pouvant aller de 300 mètres jusqu'à la disqualification
20.23	Non respect du matériel réglementaire (harnais, longes, etc..) et du chien inscrit sur les listes	20.23	Refus accès au départ ou "Non classé" (si le concurrent a réussi à prendre le départ)
20.24	Pour les courses Handi, le guide est placé devant le chien (hors contexte sécurité)	20.24	500 mètres de pénalité à partir de la première observation
20.25	Pour les courses Handi, le guide ne porte pas sa chasuble "GUIDE"	20.25	Rappel au règlement
20.60	Non respect de la définition de la Canimarche	20.60	De 300 mètres de pénalité jusqu'à la disqualification
20.61	Non respect de la définition de la Canimarche Nordique	20.61	De 300 mètres de pénalité jusqu'à la disqualification
20.62	Non respect de la distance de sécurité en cani-marche nordique	20.62	500 mètres de Pénalité jusqu'à la disqualification
20.63	Absence d'annonce lors de dépassement	20.63	Jusqu'à 500 mètres de Pénalité
20.64	Refus de retirer le bâton des mains intérieures	20.64	500 mètres de Pénalité
20.65	Présence de pointes nues ou de pièces métalliques sur les bâtons	20.65	Disqualification